

COMMUNIQUE

LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

ORGANISE DEUX CONCOURS EXTERNES SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS PRINCIPAUX EN INFORMATIQUE, GENIE ELECTRIQUE ET GENIE CIVIL
ET D' ARCHITECTES PRINCIPAUX CONFORMEMENT AU TABLEAU SUIVANT:

NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS DE PARTICIPATION	EPREUVES DU CONCOURS	DERNIER DELAI D'INSCRIPTION	DATE DE DEROULEMENT DES EPREUVES	NOMBRE DE POSTES MIS EN CONCOURS
CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS PRINCIPAUX <u>EN INFORMATIQUE, GENIE ELECTRIQUE ET GENIE CIVIL</u>	LE CONCOURS EST OUVERT AUX CANDIDATS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES INGENIEURS, TITULAIRES D'UN DIPLOME NATIONAL D'INGENIEUR, OU D'UN DIPLOME EQUIVALENT <u>EN INFORMATIQUE, GENIE ELECTRIQUE ET GENIE CIVIL</u> ET AGES DE QUARANTE (40) ANS AU PLUS.	<u>EPREUVE ORALE</u> COEFFICIENT : 1	13 NOVEMBRE 2007	13 DECEMBRE 2007 ET JOURS SUIVANTS	6 POSTES REPARTIS SELON LES SPECIALITES COMME SUIIT : - 4 EN INFORMATIQUE - 1 EN GENIE ELECTRIQUE - 1 EN GENIE CIVIL
CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES PRINCIPAUX	LE CONCOURS EST OUVERT AUX CANDIDATS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES ET TITULAIRES DU DIPLOME NATIONAL D'ARCHITECTE OU D'UN DIPLOME EQUIVALENT ET AGES DE QUARENTE (40) ANS AU PLUS .	<u>EPREUVE ORALE</u> -COEFFICIENT : 1	13 NOVEMBRE 2007	13 DECEMBRE 2007 ET JOURS SUIVANTS	(01) POSTE

LES CANDIDATS AUX DEUX CONCOURS DOIVENT DEPOSER OU ADRESSER PAR LETTRE RECOMMANDEE LEURS DOSSIERS DE CANDIDATURES AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE (DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES) -AVENUE OULED HAFFOUZ 1030 TUNIS- ET LES ACCOMPAGNER OBLIGATOIREMENT DES PIECES SUIVANTES :

- 1) UNE DEMANDE DE CANDIDATURE.
- 2) UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE.
- 3) UNE COPIE DU DIPLOME ACCOMPAGNEE POUR LES DIPLOMES ETRANGERS D'UNE COPIE DE L'ATTESTATION D'EQUIVALENCE.

II N'EST PAS NECESSAIRE QUE LA SIGNATURE SOIT LEGALISEE ET QUE LES PHOTOCOPIES DE CES PIECES SOIENT CERTIFIEES CONFORMES AUX ORIGINAUX.

LE CANDIDAT AYANT DEPASSE L'AGE LEGAL DOIT JOINDRE AUX PIECES SUS-ENUMEREES UNE ATTESTATION JUSTIFIANT DE L'ACCOMPLISSEMENT PAR L'INTERESSE DE SERVICES CIVILS EFFECTIFS OU L'INSCRIPTION AU BUREAU DE L'EMPLOI EN VUE DE DEDUIRE LA DUREE DE CES SERVICES DE L'AGE MAXIMUM LEGAL.

- 4) QUATRE ENVELOPPES AFFRANCHIES PORTANT L'ADRESSE DU CANDIDAT.
- 5) UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES INGENIEURS POUR LES CANDIDATS AU CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS PRINCIPAUX. ET UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES POUR LES CANDIDATS AU CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES PRINCIPAUX.

IMPORTANT :

TOUTE CANDIDATURE PARVENUE APRES LA CLOTURE DE LA LISTE D'INSCRIPTION OU NE COMPORTANT PAS TOUTES LES PIECES DEMANDEES EST OBLIGATOIREMENT REJETEE, LE CACHET DE LA POSTE OU LA DATE D'ENREGISTREMENT AU BUREAU D'ORDRE CENTRAL FAISANT FOI.

REFERENCES :

- ARRETE DU 26 JUIIN 2000 FIXANT LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS PRINCIPAUX.
- ARRETE DU 8 OCTOBRE 1999 FIXANT LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES PRINCIPAUX.